

Assemblée communale ordinaire

Lundi 29 avril 2019 à 20h00 à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Discuter et approuver les comptes 2018 et voter les dépassements de crédit
3. Discuter et décider l'achat d'un tracteur avec équipements complémentaires de Fr. 30'000.- pour les besoins de la voirie. A financer par les fonds disponibles de la voirie.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 14'400.- à titre de subvention communale pour le raccordement en eau potable de la ferme de Grangiéron à Asuel. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
5. Information sur la modification du plan de zone de Miécourt, parcelles No 263, 264 et 265
6. Divers

Alain Gerster, Président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour que l'assemblée accepte tel qu'établi.

28 citoyens participent à l'assemblée.

Myriam Stadelmann et Valentin Minder sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président soumet le PV de la dernière assemblée communale à l'assemblée. Il n'y a aucune remarque et celui-ci est donc accepté avec remerciements à son auteur.

Point 2. Discuter et approuver les comptes 2018 et voter les dépassements de crédit

Le maire introduit la présentation des comptes par des graphiques montrant l'évolution des dettes et des impôts, ainsi que l'évolution des résultats depuis la création de la Commune en 2009. La dette par habitant se monte à Fr. 8700.-. Il résume que les finances actuelles ne sont pas catastrophiques, mais qu'elles restent très fragiles.

Mme Blaser poursuit en détaillant le résultat des comptes rubrique par rubrique. Elle informe que dès 2018, le salaire des voyers a été comptabilisé plus précisément dans les différentes catégories en fonction de leurs heures effectives. Elle souligne les points suivants :

- La différence dans le compte « contribution patinoire » est due à une erreur dans le budget.
- Nous avons reçu un dédommagement exceptionnel de Fr. 27'000.- de la part de Swisscom pour des servitudes.
- Il y a un surplus de charge dans la contribution au FC à cause de la remise en état du terrain.
- Les intérêts des crédits de construction sont Fr. 40'000.- plus élevés que budgétisés.
- Il y a eu moins de rentrées des locations d'appartement, certains sont restés plusieurs mois vides.
- Les impôts ordinaires ont rapporté Fr. 56'000.- de moins qu'escompté.
- Les variations d'impôts sont négatifs de Fr. 63'000.-.
- Il y a eu Fr. 80'000.- d'élimination d'impôts.
- Par contre, 2 successions importantes ont rapporté Fr. 95'000.- de plus que le budget.
- Le service de l'eau a eu beaucoup de mauvaises surprises. L'entretien du réseau a coûté Fr. 45'000.- au lieu de Fr 8'000.-.
- Le service forestier a enregistré des rentrées exceptionnelles de Fr. 76'000.- de Swissgrid et a également fait un bon chiffre d'affaire, dégageant un bénéfice de Fr. 77'000.-.

Au final, l'exercice 2018 se solde par une perte de Fr. 59'465.80 pour un total de charges de Fr. 6'422'374.52.

Mme Blaser informe également des comptes d'actifs et passifs au bilan à fin 2018.

Le maire donne ensuite connaissance du rapport des vérificateurs qui recommande l'approbation des comptes établis.

En votation, ces comptes sont acceptés à l'unanimité.

Point 3. Discuter et décider l'achat d'un tracteur avec équipements complémentaires de Fr. 30'000.- pour les besoins de la voirie. A financer par les fonds disponibles de la voirie.

Cédric Sprunger informe que le tracteur de 1981, gracieusement offert par Wallisellen, est actuellement en mauvais état, voire dangereux. Les réparations se monteraient à Fr. 5'500.-. De plus, ce tracteur est peu pratique pour le déneigement à cause de son articulation centrale.

Le Conseil propose donc d'acheter un nouveau tracteur John Deere multifonctionnel d'occasion de 2004 pour le prix de Fr. 30'000.-, équipé d'un relevage et d'un chargeur frontal entre autres. Ce tracteur est actuellement loué Fr. 1000.- / mois qui seront déduits en cas d'achat.

Le financement se fera par des fonds disponibles pour les machines et véhicules de la voirie.

En votation, ce point est accepté à l'unanimité.

Point 4. Discuter et voter un crédit de Fr. 14'400.- à titre de subvention communale pour le raccordement en eau potable de la ferme de Grandgiéron à Asuel. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement

Le maire informe que la famille Stadelmann à Grandgiéron, sur les hauteurs d'Asuel, a installé une conduite d'eau depuis la Commune de Pleigne, car leur source privée ne suffit plus. Une telle installation est considérée comme une amélioration structurelle. A ce titre, les propriétaires peuvent prétendre à des subventions fédérale, cantonale et communale. La part de la Commune s'élève à 7,5 % de la réalisation de cette conduite, soit Fr. 14'400.-

Le président soumet ce crédit au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Point 5. Information sur la modification du plan de zone de Miécourt, parcelles No 263, 264 et 265

Marc Meier explique la démarche entreprise par le Conseil communal pour modifier le plan de zone de Miécourt et de rendre les parcelles No 263, 264 et 265 à l'agriculture. Cette modification se justifie dans le cadre d'un échange de parcelle convenue dans une négociation avec un propriétaire concernant les améliorations foncières de Miécourt.

Il est relevé que, par cette action, la Commune se prive d'un emplacement pour construire.

M. Meier fait remarquer toutefois que la forme de cette zone n'est pas propice à la construction et que, de toute manière, c'est près de 14 hectares que le Canton demande à la Baroche de dézoner dans le prochain plan d'aménagement.

N'ayant pas d'autre remarque, le Président clôt ce point.

Point 6. Divers

Un citoyen remercie le maire pour son article dans le dernier Journal de la Baroche. Il s'y dégage un état d'esprit entreprenant au sein du Conseil communal et du personnel communal pour mettre en valeur notre belle Baroche.

Le maire informe que les 30 fontaines de la Commune ne sont pas encore en eau à cause du faible débit des sources en ce début d'année. Le Conseil réfléchit à trouver des solutions pour diminuer la consommation de toutes ces fontaines, car toutes ouvertes, elles consomment 150 m³ / jour.

N'ayant plus d'intervention, le président lève la séance à 20h55 en souhaitant à tous une bonne fin de soirée.

Au nom de l'assemblée

Le Président

Le Secrétaire

Alain Gerster

Christian Gerber